

Image not found or type unknown



Taxe spéciale d entretien des chemins

Par **isisoph**, le **12/01/2020** à **19:58**

Bonjour,

je suis propriétaire d'une parcelle agricole et depuis cette année la commune réclame une taxe spéciale d'entretien des chemins selon l'article L 161-7 du code rural. Puis je demandé à l'exploitant (mon locataire) de me rembourser cette taxe en totalité ou en partie ? et si en partie quel pourcentage ?

Merci